



PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT SPORTIF : DEMANDE DE SUBSIDE

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 septembre 1997 modifié par l'arrêté du Gouvernement du 08 mai 2000

A.

Groupement demandeur : _____

Siège social : Rue : _____ N° : _____ Bte : _____
Code postal : _____ Localité : _____

Forme juridique : A.S.B.L. Association de fait Autre **N° d'entreprise** : _____

Affilié à : (fédération) _____

Discipline sportive pratiquée : _____

Période l'activité : du _____ au _____
(minimum 1 mois – maximum 2 mois) Nombre d'heures : _____

Horaire de l'activité :

Lundi	de	à	Vendredi	de	à
Mardi	de	à	Samedi	de	à
Mercredi	de	à	Dimanche	de	à
Jeudi	de	à			

But de l'activité : (voir art.2) 1 - 2 - 3 - 4 (cocher le n° correspondant)

Lieu de l'activité :

Dénomination : _____

Rue : _____ N° : _____ Bte : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Coordonnateur responsable :

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____ N° : _____ Bte : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone/Gsm : _____

B.

Je marque mon accord sur la demande que j'estime présenter un intérêt certain.

- Le Président ou le Secrétaire général de la fédération à laquelle le demandeur est affilié
- Le Bourgmestre ou l'Échevin ayant le sport dans ses attributions si le demandeur est une Administration communale

Date

Signature

Sceau

INSTRUCTIONS :

pour le demandeur :

remplir la case précédée de la lettre **A** ainsi que le verso de ce document

pour les cercles sportifs, transmettre la demande en **double exemplaire** au siège de votre fédération

pour la fédération ou l'Administration communale :

remplir la case précédée de la lettre **B** et retransmettre les **deux exemplaires** du document à l'adresse du coordonnateur responsable.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2000, la présente demande doit être introduite auprès de l'Administration au plus tard un mois avant la date du début de l'activité. Le non-respect de cette disposition entraînera le refus définitif de la demande.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE :

Nombre : _____

Conformément aux dispositions des articles 6 & 8 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française, un maximum de deux personnes qualifiées sera pris en considération pour le calcul du subside alloué

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Diplôme</u>	<u>Brevet(s) Adeps + N°</u>	<u>Catég. art.6</u>

PARTICIPANTS :

Nombre estimatif : _____ (jeunes de moins de 18 ans)

DOCUMENTS A JOINDRE :

1. Présentation du projet sportif détaillant l'objectif tel que défini à l'article 2 de l'arrêté
2. Le programme détaillé de l'activité
3. Les attestations relatives à la qualification pédagogique du personnel d'encadrement
4. Le plan promotionnel de l'activité

COORDONNEES DU PRESIDENT, DU SECRETAIRE OU DU TRESORIER DU GROUPEMENT ORGANISATEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Rue : _____ N°: _____ Bte : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. privé : _____ Tél. bureau : _____

GSM : _____ Fax : _____

Compte financier du groupement demandeur

(joindre obligatoirement un bulletin de virement imprimé au nom du groupement demandeur)

COMPTE N°: _____ - _____ - _____

LIBELLE :

Le coordonnateur responsable

J'affirme sur l'honneur que les renseignements inscrits sur ce document et y annexés sont sincères et complets.

Fonction :

Signature :

Date :